

226C0952
FR0000120354-FS0593

2 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} juillet 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 16 728 229 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et 7,05% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Financial Markets Paris	16 459 028	6,90	16 459 028	6,93
BNP Paribas Securities Services	155 985	0,07	155 985	0,07
BNP Paribas Cardif	93 432	0,04	93 432	0,04
Portzamparc	19 784	ns	19 784	ns
Total BNP Paribas	16 728 229	7,01	16 728 229	7,05

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC hors marché.

A cette occasion, la société BNP Paribas Financial Markets Paris a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 600 000 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *options vanilla* » portant sur autant d'actions déjà émises et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat jusqu'au 18 juin 2027.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 217 271 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 décembre 2026 et le 12 mai 2028.

¹ Sur la base d'un capital composé de 238 699 838 actions représentant 237 338 263 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.